

12489 - Accepter les demandes d'autorisation d'absence d'un employé peu sérieux

question

Certains employés quittent leur travail pour s'occuper d'intérêts personnels étrangers au service. Pour ce faire, ils demandent l'autorisation de leur patron et inventent des excuses qui sont parfois convaincantes parfois non... Si le patron sait les excuses inexactes, commet-il un péché en accordant l'autorisation demandée ?

la réponse favorite

Le chef ou directeur de division ou intérimaire ou tout autre responsable ayant la même autorité n'est pas autorisé à approuver une chose qu'il croit inexacte. Il doit s'assurer que l'absence correspond à une nécessité et ne porte pas atteinte au bon déroulement du service. Quant aux excuses qu'il sait ou croit fausses, il ne doit pas les approuver, car ce serait faillir à sa responsabilité et ne pas respecter son engagement vis-à-vis de l'employeur et des Musulmans. Or le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Vous êtes tous des bergers et tout berger est responsable de son troupeau** ». Il s'agit bien de la responsabilité dont Allah, le Transcendant et Très Haut dit : «**58- Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit...** » (Coran, 4 : 58) comme Il dit dans la description des croyants : « **qui veillent à la sauvegarde des dépôts confiés à eux et honorent leurs engagements,** » (Coran, 23 : 8) et Il dit : «**Ô vous qui croyez! Ne trahissez pas Allah et le Messager. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu' on a placée en vous?** » (Coran, 8 : 27).